

# CONTRAT DE LOCATION

Entre : la société LES MOBYLETTES DE CHOREY -

Tél 0785332072 représentée par MARC LASSABLIERE le gérant.

Et le Client: Nom :..... Prénom :

.....  
Domicilié à

.....  
.....Tel.....mail :

.....  
La durée de la location prévue par le présent contrat est de ..... avec une prise d'effet le.....

à..... heures et une restitution du véhicule le.....,au plus tard à .....heures.

le cyclomoteur de marque.....concernée par le présent contrat est immatriculée.....

Le montant de la caution est 400 euros, remis sous forme de chèque et restitué à la fin de la location, sous réserve des dispositions des modalités ci-dessous

Le montant facturé par LES MOBYLETTES DE CHOREY. : ..... € TTC

## TARIFS

L'heure 25€

La demi-journée 9h/12h30 ou 14h/18h : 40,00€ TTC –

La journée 9h/17h : 70,00 € TTC -

Il est convenu un contrat de location relatif à la location d'un cyclomoteur dont les modalités sont détaillées ci-après :

LES MOBYLETTES DE BEAUNE s'engage à réaliser auprès de l'adhérent une prestation comprenant :

La location d'un cyclomoteur, avec son plein de carburant et en bon état de marche et de fonctionnement, conforme aux modèles homologués par les services de l'Etat et soumis à un entretien régulier conforme aux prescriptions du constructeur, notamment en ce qui concerne les éléments de sécurité, pour une durée déterminée.

L'assurance du cyclomoteur louée souscrit auprès de l'Assurance Mutuelle des Motards, responsabilité civile, MMA défense civile, protection juridique et garantie corporelle «basic».

Les effets personnels, la bagagerie et les dommages matériels causés à la moto ne sont pas couverts (soumis à caution)

- Un temps d'échange pour préparer la journée et faciliter la prise en main du véhicule.

- En cas de panne : une assistance, un dépannage et le transport du véhicule dans un délai de 1h30 maximum

- La location d'un équipement (casque) si besoin, un Antivol + clefs - Une bombe anti-crevaison – une bougie et clef à bougie.

Pour la location à la journée un jerrican de carburant afin de garantir une plus grande autonomie. Si vous devez faire un plein de carburant supplémentaire, vous devez utiliser exclusivement un mélange fait de SUPER 98 additionné à 4% par volume d'huile 2 temps.

A noter: les documents remis à l'adhérent lors de la remise de la moto comprennent systématiquement un formulaire «Constat Européen d'Accident» la copie de la carte grise et la carte verte.

Le Client s'engage à

- Justifier d'un âge d'au moins 18 ans, d'un permis de conduire auto ou moto de plus de 2 ans, en présentant son permis de conduire (fourniture d'une copie du permis de conduire obligatoire et d'une pièce d'identité) Pour les moins de 18 ans une location peut être faite exclusivement si un parent est accompagnant et que le pilote peut justifier de la détention du BSR

- Ne pas laisser conduire le véhicule par d'autres personnes que lui

- Respecter les dispositions réglementaires du code de la route durant la période de location(en cas d'amende, les copies du permis et contrat seront envoyées avec le P.V.)

- Utiliser la moto louée sur la Cote Dor et le nord de la Saone et Loire

- Utiliser l'antivol mis à disposition à chaque arrêt.

- Restituer la moto et les équipements mis à disposition dans le même état qu'à leur départ en cas de dégradation, un montant égal aux frais engendrés par la remise en état de la moto ou de l'équipement dégradé est retenu sur la caution, les mobylettes de chorey s'engage à présenter à l'adhérent concerné le devis correspondant pour justifier ce montant, qui est bien sûr plafonné au montant de la caution.

- Prévenir dans les plus brefs délais (0785332072) et déclarer par écrit tout accident, vol ou incendie, même partiel et conjointement aux autorités de police, tout accident corporel ou vol,

mentionner dans sa déclaration, les circonstances, date, lieu et heure de l'accident, le nom et l'adresse des témoins, le nom et l'adresse du propriétaire du véhicule adverse, le numéro d'immatriculation, le nom de la compagnie d'assurance et le numéro de police du véhicule de la partie adverse, joindre à cette déclaration tout rapport de police, de gendarmerie, ou constat d'huissier s'il en a été établi, ne traiter, ni transiger avec les tiers des dommages relatifs à l'accident ou de leurs suites.

Client déclare sur l'honneur ne pas avoir fait l'objet d'une suspension ou d'un retrait de permis

dans les deux dernières années, ni de résiliation ou de nullité de contrat de la part d'un assureur, pour tout type de véhicule.

Fait